

Foire aux questions (FAQ)

1. Pouvez-vous préciser le processus de présélection ?

Les candidatures sont d'abord validées par le conseil de classe. Ils évalueront si l'élève parviendra à se rattraper seul à son retour, comportement approprié,...

La liste sera ensuite validée par la direction. La préférence est donnée aux :

-élèves qui ont la langue du pays d'accueil dans leur curriculum (L2, L3, L4). La L1 est la langue que l'élève est censé maîtriser. S'il choisit un pays où sa L1 est parlée, il sera inclus dans la liste, mais il n'a pas de priorité.

-échanges (les familles s'engagent à accueillir un élève).

2. Quel est l'élève idéal pour l'école d'accueil ?

En principe, l'élève dont le programme d'études correspond le mieux à celui de l'école.

Dans les *Guidelines on Organizing Students' Mobility from and to the European Schools*, il est précisé que le programme scolaire de l'élève en visite doit être reproduit autant que possible dans l'école d'accueil. L'école d'accueil dispense à l'élève les matières obligatoires suivies dans l'école d'origine et le plus grand nombre possible de matières optionnelles.

3. Si notre enfant ne souhaite pas effectuer de mobilité, peut-on inviter un élève d'une autre école européenne à séjourner dans notre famille ?

Oui, vous pouvez accueillir un élève d'une autre école européenne même si votre enfant ne participe pas à la mobilité. Si vous êtes disposé à le faire, veuillez me le faire savoir et je vous inscrirai sur la liste des familles d'accueil.

4. Est-il possible d'effectuer l'échange avec une école basée dans un pays de la L4 de mon enfant pour améliorer ses compétences en L4 ?

Oui, c'est possible.

5. Dans la liste que nous avons reçue, il y a des écoles européennes mais aussi des écoles européennes accréditées. Y a-t-il une différence en termes de coût, de programmes,... ? Les EE sont financées par nos institutions, mais les écoles accréditées restent des écoles payantes.

Les écoles européennes accréditées suivent le même programme que les écoles européennes.

En principe, tous les coûts couverts par notre école devraient être couverts par l'école accréditée.

Pour plus d'informations, veuillez contacter directement l'école accréditée qui vous intéresse.

6. Quel montant doit être versé à la famille d'accueil ?

En cas d'échange, aucun paiement n'est attendu.

Dans le cas d'une mobilité à sens unique, la famille d'origine et la famille d'accueil peuvent trouver un arrangement pour couvrir les frais encourus.

7. Combien d'élèves ont fait des échanges ?

Au total, 22 élèves ont participé à la mobilité scolaire de 2024-2025.

En 2023-2024, ils étaient 19.

Les mobilités fonctionnent principalement sous forme d'échanges entre écoles. Par exemple, si deux élèves de Varèse choisissent notre école, deux (ou peut-être trois) de nos élèves peuvent

aller à Varèse. Par conséquent, si 25 élèves au total souhaitent venir dans notre école, nous serons probablement en mesure d'envoyer 25 élèves ou plus.

8. Est-il possible de faire l'échange en S6 ?

Le programme de mobilité scolaire est uniquement destiné aux élèves de S5. Les élèves qui partent en mobilité en S6 seront désinscrits de notre école et devront s'inscrire à nouveau à leur retour. Le risque est qu'ils soient inscrits dans une autre école européenne.

9. Peut-on accueillir un élève en échange un an plus tard ?

Vous pouvez choisir de le faire, mais les écoles d'accueil préfèrent que vous accueilliez l'élève la même année scolaire.

10. Lors de la sélection des candidatures à EEB1, faites-vous une différence entre les candidatures aux écoles européennes et les candidatures aux écoles européennes accréditées ?

Non, nous ne le faisons pas.

Vous trouverez plus d'informations à l'adresse suivante

<https://www.eeb1.com/en/pedagogical-information/echanges-entre-ecoles-europeennes/>

<https://www.eeb1.com/fr/informations-dordre-pedagogique/echanges-entre-ecoles-europeennes/>